

SECTION D'ARCHITECTURE
INFORMATIONS ET CONSIGNES
PROJET DE MASTER 2019/2020 (PDM)

EPFL ENAC SAR - LAUSANNE, LE 8 AVRIL 2019

COORDINATION PDM - L. RODUIT

SOMMAIRE

1	TABLEAU COMPARATIF: ENONCE THEORIQUE ET PROJET DE MASTER	3
2	PREMICES	4
3	LES ELEMENTS DU PROJET DE MASTER	4
4	ENCADREMENT ET EVALUATION DE L'ENONCE THEORIQUE (9E SEMESTRE)	5
5	ENCADREMENT ET EVALUATION DU PROJET DE MASTER	6
6	L'ARCHIVAGE	7
7	CADRE DE LA PARTICIPATION AU PDM DE L'EXPERT(E) EXTERIEUR(E)	8
8	LA SECTION D'ARCHITECTURE ET LE TRAVAIL DE MASTER	8

Annexe 1: PDM_20: SAR, quel(le) professeur(e) pour quelle fonction?

Annexe 2: PDM_20: Calendrier session

Annexe 3: PDM_20: Fiche d'inscription

1. TABLEAU COMPARATIF: ENONCE THEORIQUE ET PROJET DE MASTER

	ENONCE THEORIQUE DE MASTER	PROJET DE MASTER
Est?	<ul style="list-style-type: none"> une branche du Groupe Tronc Commun; 	<ul style="list-style-type: none"> un travail d'un semestre; étape de formation qui donne droit au titre d'architecte et qui clôt les études de master à l'EPFL;
Quand?	<ul style="list-style-type: none"> en MA3 du cycle master; 	<ul style="list-style-type: none"> après le MA3 du cycle master; en principe au semestre de printemps, sauf exception;
Nombre de crédits?	<ul style="list-style-type: none"> 8 ECTS 	<ul style="list-style-type: none"> 30 ECTS;
Type d'examen	<ul style="list-style-type: none"> remise d'un mémoire; examen oral d'une heure; 	<ul style="list-style-type: none"> rendu d'un projet; examen oral d'une heure et quinze minutes;
L'encadrement pédagogique est assuré par	<ul style="list-style-type: none"> un Professeur¹ responsable de l'Enoncé Théorique; <p>NOTA BENE 1: Le Professeur responsable de l'Enoncé peut être un professeur de l'ENAC.</p> <p>NOTA BENE 2: Le Professeur responsable de l'Enoncé Théorique fait obligatoirement partie du "groupe de suivi" du PDM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> un Professeur² (Directeur pédagogique); un Professeur³; un Maître EPFL; <p>ces trois personnes composent le "groupe de suivi".</p> <p>NOTA BENE 5: Le Directeur pédagogique est un professeur rattaché à la SAR.</p> <p>NOTA BENE 6: Si le Directeur pédagogique n'est pas un architecte, le deuxième professeur doit l'être.</p> <p>NOTA BENE 7: Le Maître EPFL est un enseignant de l'EPFL.</p> <p>Voir l'Annexe 1: PDM_20: SAR, quel(le) professeur(e) pour quelle fonction?</p>
L'évaluation est faite par	<ul style="list-style-type: none"> le Professeur responsable de l'Enoncé Théorique; l'"Observateur" qui est l'autre professeur du groupe de suivi du PDM; <p>NOTA BENE 3: Le règlement de l'EPFL prévoit que l'Observateur ne doit pas être lié par un lien de subordination avec le Professeur responsable de l'Enoncé Théorique.</p> <p>NOTA BENE 4: Le Maître EPFL du groupe de suivi et/ou les étudiants intéressés peuvent assister à l'examen sans participer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> le Professeur (Directeur pédagogique); le Professeur; le Candide_1; le Candide_2; l'Expert extérieur; <p>ces cinq personnes composent la commission d'évaluation. Ils délibèrent à huis clos.</p> <p>NOTA BENE 8: Le Candide est un professeur rattaché à la SAR.</p> <p>NOTA BENE 9: Le Maître EPFL participe à l'examen oral de l'étudiant. Il peut assister, d'entente avec le Directeur pédagogique, aux délibérations à huis clos.</p>

¹ Par "professeur", il faut comprendre un professeur "ordinaire", "associé", "assistant", "titulaire" ou "MER". Les "professeurs invités" ou "hôtes" sont exclus du PDM.

² Les noms des professeurs de la section architecture, qui assument la fonction de "directeur pédagogique", se trouvent dans l'**Annexe 1: PDM_20: SAR, quel(le) professeur(e) pour quelle fonction?**

³ Idem note n° 1 et pour les professeurs de la section architecture, voir l'**Annexe 1: PDM_20: SAR, quel(le) professeur(e) pour quelle fonction?**

2. PREMICES

2.1 Enoncé théorique

L'Enoncé Théorique de master vaut 8 crédits.

Il est inclus dans le Groupe Tronc commun; chaque branche du groupe devant être validée individuellement, sans compensation possible entre les différentes notes.

2.2 Cadre général du travail de master

Le PDM est individuel. Il peut aussi être effectué par un groupe de deux candidat(e)s si le programme le justifie.

Le travail de master se divise en deux parties. Une première partie au 9e semestre du cursus d'étude pendant laquelle le(la) candidat(e) pose les bases théoriques de son travail sous la direction d'un professeur. Cette étude théorique fait l'objet d'un Enoncé Théorique de Master. Les 90 crédits du cycle master doivent être obtenus pour pouvoir accéder au PDM.

L'Enoncé Théorique fait l'objet d'un examen oral.

Une deuxième période de 17 semaines est destinée au développement du PDM selon les directives du groupe de suivi. Poursuivant le principe de la liberté académique, les présentes *Informations et Consignes* ont pour objectif de laisser au (à la) candidat(e) le choix de son thème de PDM, le choix du *Professeur responsable de l'Enoncé Théorique* et celui des membres du groupe de suivi du PDM.

3. LES ELEMENTS DU PROJET DE MASTER

3.1 La fiche d'inscription

A la date fixée par le calendrier de la session, le(la) candidat(e) remet **la fiche d'inscription**, après avoir obtenu l'accord des trois enseignants qui encadreront le travail de master.

Cette fiche mentionne :

- les coordonnées du(de la) candidat(e) et le nom de son éventuel(le) co-candidat(e);
- les deux titres de son travail (Enoncé et Projet);
- les noms des deux professeurs et du *Maître EPFL*, encadrant son PDM;

L'étudiant s'assure que les personnes choisies sont sous contrat avec l'EPFL jusqu'à la fin de son PDM (**fin juillet 2020**).

[Voir Annexe 2: PDM_20: Calendrier session](#)

[Voir Annexe 3: PDM_20: Fiche d'inscription](#)

3.2 Le texte de présentation

Un texte de présentation de 1500 caractères au maximum (espaces compris), sera transmis en cours de session selon le calendrier de la coordination.

3.3 Le rendu du Projet De Master

Pour tout projet territorial, urbain, architectural ou constructif, le rendu final montrera explicitement l'étude d'une partie ayant fait l'objet d'une vérification détaillée en plan, coupe et élévation.

3.4 Infrastructure de l'affichage du PDM

L'étudiant disposera de deux surfaces de panneau, placées côte à côte, pour l'affichage des planches à l'exposition (dimension d'un panneau: 1.20m larg. x 1.80m haut.) et d'un plateau pour l'exposition de la/des maquette(s) (dimension d'un plateau: 0.90m larg. x 2.00m de longueur).

4. ENCADREMENT ET EVALUATION DE L'ENONCE THEORIQUE (9E SEM.)

Le(la) candidat(e) au PDM choisit un *Professeur responsable de l'Enoncé*. Il/Elle lui propose le sujet de son travail et la composition du groupe du suivi de son PDM. Le(la) candidat(e) oriente sa recherche théorique en fonction des directives du *Professeur responsable de l'Enoncé Théorique*.

L'étudiant énonce la thématique qu'il souhaite développer et dresse un état des lieux (thématique, documentaire, géographique, programmatique, méthodologique).

Le questionnement est au centre de ses préoccupations, à travers l'élaboration de l'Enoncé l'étudiant clarifie sa position, le thème central qu'il développera à travers son projet, l'approche théorique qui le sous-tend.

Il précise la problématique, ses axes de recherche prioritaires, ainsi que les options méthodologiques qui lui seront propres tout au long de sa démarche.

L'Enoncé définit également les périmètres d'étude et d'intervention, les différentes échelles de travail, et débouche sur les prémices du projet, jusqu'à une possible esquisse de faisabilité.

La recherche documentaire, l'analyse et l'exploitation des sources bibliographiques, cartographiques et iconographiques, l'élaboration d'un programme qualitatif et quantitatif font partie de ce que l'Enoncé Théorique requiert.

La mise en forme du document lui-même, la qualité rédactionnelle, la présentation et le rapport équilibré, lisible et sensé entre texte et iconographie sont également pris en compte pour l'évaluation de l'Enoncé Théorique.

L'évaluation porte sur:

- l'Enoncé Théorique proprement dit;
- l'examen oral (durée: une heure) planifié **les mardi 28, mercredi 29, jeudi 30 et vendredi 31 janvier 2020.**

Deux personnes sont obligatoirement présentes à l'évaluation:

- le *Professeur responsable de l'Enoncé Théorique*;
- l'*Observateur* qui est l'autre professeur du groupe de suivi du PDM.

Le *Professeur responsable de l'Enoncé* évalue par une note le document remis et la prestation orale de l'étudiant.

Le *Maître EPFL* du groupe de suivi et/ou les étudiants intéressés peuvent assister à l'examen sans participer. Toute exception à cette règle des présences met en cause la validité de l'examen.

5. ENCADREMENT ET EVALUATION DU PROJET DE MASTER

5.1 Encadrement du Projet De Master

Le(la) candidat(e) au PDM choisit:

- un *Directeur pédagogique* de son projet. Il lui propose le sujet de son PDM et la composition du groupe de suivi. Le *Directeur pédagogique* s'assure que le sujet proposé développe une spécificité dans le cadre des objectifs de l'enseignement de la Section d'architecture;
- le *Professeur responsable de l'Enoncé* fait partie obligatoirement du groupe de suivi du PDM;
- un *Maître*: enseignant de l'EPFL.

Le(la) candidat(e) au PDM s'assure que toutes les personnes de son choix seront effectivement sous contrat à l'EPFL pendant toute la durée de son PDM (de février à fin juillet 2020).

Au minimum, deux critiques intermédiaires auront lieu durant la période du développement du PDM. Au-delà, selon sa didactique, le *Directeur pédagogique* fixe le nombre et détermine le type de critiques qu'il juge utile.

L'étudiant élabore un projet d'architecture en lien avec les prémices de l'Enoncé Théorique de master rédigé durant le semestre précédent, et répondant aux questionnements qu'il aura soulevés par son étude.

Engagé dans un processus de travail autonome, accompagné par le groupe de suivi, l'étudiant doit faire la preuve de sa capacité à lier théorie et projet, hypothèses et réalisation, contraintes de tout type et décisions concernant les différentes échelles du projet (implantation, réalisation), méthodologie, objectifs et résultats. Une approche du projet en tant que recherche, inscrit dans un contexte référentiel élargi, mais dans une optique de réponse spatiale à de réelles questions de société.

5.2 L'évaluation du Projet De Master

Objets de l'évaluation - L'évaluation porte sur les éléments que le *Directeur pédagogique* et le groupe de suivi, auront exigés du(de la) candidat(e); éléments conformes au point 3.3 des présentes *Informations et Consignes*.

Commission d'évaluation - Elle est composée:

- du Professeur (*Directeur pédagogique*);
- du Professeur;
- du *Candidate 1*;
- du *Candidate 2*;
- de l'*Expert extérieur*;

Cette commission évalue le travail par une note (échelle: 1 à 6; 4 = suffisant).

Pour mémoire: Le *Candidate* est un professeur rattaché à la SAR n'ayant pas suivi le travail, désigné par la coordination du PDM.

Pour mémoire: l'*Expert extérieur* est nommé par la direction de la section et affecté à chaque jury par la coordination du PDM.

Pour mémoire : Le *Maître EPFL* participe à l'examen oral de l'étudiant. Il peut assister, d'entente avec le *Directeur pédagogique*, aux délibérations à huis clos.

Procédure d'évaluation - L'appréciation de la commission d'évaluation est attribuée à titre définitif par la conférence des notes des professeurs de la section. Cette conférence est présidée par le directeur de la Section d'architecture et réunit les professeurs ayant suivi le(la) ou les candidat(e)s. L'évaluation définitive de la conférence des professeurs des Projets De Master de la Section d'architecture est ratifiée par la conférence des examens de l'EPFL.

Jusqu'à la date de la publication officielle des résultats par le Service Académique, faisant suite à la conférence des examens de l'EPFL, la note attribuée au travail doit rester confidentielle et n'être en aucun cas communiquée à l'étudiant(e).

L'ensemble des jurys finaux de la section aura lieu du **mercredi 1er au jeudi 9 juillet 2020, à l'EPFL.**

L'examen oral d'un projet dure une heure et quinze minutes, à la suite de laquelle un quart d'heure est consacré aux délibérations et à l'attribution proprement dite de la note (échelle: 1 à 6; 4 = suffisant).

N.B. Tous les documents soumis au jury final doivent être impérativement affichés et déposés selon le calendrier communiqué par la coordination. Un timbre sera apposé sur tous les documents. Tout document non remis à la date et à l'heure fixées ne pourra être présenté au jury final. Attention, si ces conditions ne sont pas remplies, la soutenance du projet sera refusée.

5.3 Le protocole: les critères d'évaluation du jury final

L'évaluation du Projet De Master est faite selon les critères suivants:

- **aspects culturels, techniques et méthodologiques du projet d'architecture:** thème architectural, programme, conception et méthodologie, qualité(s) du projet architectural et urbain, structure et construction;
- **cadre référentiel théorique et relations interdisciplinaires du projet:** rapport entre les contenus de l'Enoncé Théorique et le projet, degré d'expérimentation, dimension critique du projet;
- **présentation du projet:** représentation du projet (textes, iconographie, maquettes); présentation orale et réponses aux questions (cohérence, argumentation, clarté de l'expression), qualité du support;
- **organisation dans le travail et aptitudes générales de l'étudiant-e ou des étudiant-e-s:** initiative, autonomie, respect des délais, aptitude à interagir avec le groupe de suivi.

6. L'ARCHIVAGE

Afin de conserver une trace des travaux au sein de la Section d'architecture, la coordination collectera pour chaque PDM:

- 1 rapport final (exemplaire de l'Enoncé Théorique de master + tirage papier des planches réduites A4 ou A3, insérées à la fin de l'Enoncé);
- 1 questionnaire d'archivage (établi par la coordination) complété par le(les) auteur(s);
- les fichiers informatiques des planches rendues au format PDF, résolution 150 dpi, de l'Enoncé Théorique, des photos de maquette, et de tout élément significatif.

7. CADRE DE LA PARTICIPATION AU PDM DE L'EXPERT(E) EXTERIEUR(E)

Ce cadre détermine les conditions de la participation de l'*Expert(e) extérieur(e)* aux jurys finaux des PDM de la Section d'architecture. Ces informations seront aussi mentionnées dans la lettre de nomination de l'*Expert(e) extérieur(e)*, envoyée par la direction de la section.

La Section d'architecture de l'EPFL demande à ses candidats au PDM de constituer eux-mêmes l'équipe destinée à les suivre tout au long de leur parcours. Ce groupe de suivi réunit deux professeurs et un *Maître EPFL*.

Afin d'assurer une présence externe à l'EPFL, au jury final, la section choisit et nomme environ six architectes, un comité d'*Expert(e)s extérieur(e)s* à l'EPFL, qui assisteront chacun(e) à une partie des examens. L'*Expert(e) extérieur(e)* intervient une fois auprès de l'étudiant à l'occasion de l'examen oral.

La répartition des expert(e)s au sein des différentes commissions d'évaluation est effectuée par la coordinatrice des Projets De Master.

En fin de session, les *Expert(e)s extérieur(e)s* rendent un bref rapport à la direction de la section.

La participation d'un comité restreint d'*Expert(e)s extérieur(e)s* à l'EPFL aux examens finaux de Projet De Master permet à la section de bénéficier d'un regard extérieur neuf et avisé au sujet du cursus des étudiants et de leurs acquis et compétences, par rapport à d'autres institutions de formation et au monde professionnel.

Le fait que l'*Expert(e) extérieur(e)* soit choisi(e) et nommé(e) par la section garantit l'apport d'une vision externe au projet et à l'école et enrichit la discussion par les échanges entre enseignants de l'école et *Expert(e)s extérieur(e)s*.

8. LA SECTION D'ARCHITECTURE ET LE TRAVAIL DE MASTER

8.1 Coordination et logistique du Projet De Master

Mme Lydia Roduit coordonne la session du PDM; assure et contrôle les phases de remise des documents exigés par les présentes *Informations et Consignes*; organise et planifie les examens finaux et l'exposition des projets; gère la correspondance, la comptabilité, les modalités de calendrier et le rendu des documents du PDM; elle met à jour et développe le site WEB; elle est responsable de la diffusion des informations.

EPFL-ENAC-SAR, Coordination du PDM, Mme Lydia Roduit, BP 4 224 - (Bâtiment Polyvalent), Station 16, CH- 1015 LAUSANNE, Tél.: 021 - 693'32'41, Fax: 021 - 693'32'00, e-mail : lydia.roduit@epfl.ch

8.2 Aspects pédagogiques du Projet De Master

Les aspects pédagogiques de l'ensemble de la session sont suivis par Mme Laure Kochnitzky Palluel, adjointe à la direction de la Section d'architecture qui assure, en cas de besoin, la médiation et le conseil.

EPFL-ENAC-SAR, Mme Laure Kochnitzky Palluel, BP 2 232 - (Bâtiment Polyvalent), Station 16, CH- 1015 LAUSANNE, Tél.: 021 - 693'73'06, Fax: 021 - 693'32'00, e-mail : laure.palluel@epfl.ch